



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation

Question écrite n° 47157

Texte de la question

M. Daniel Soulage attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences liées à la suppression de l'aide de l'Etat aux chômeurs souhaitant créer leur entreprise (ACCRE). En effet, pour l'année 1993, 30 000 demandeurs d'emploi ont créé leur entreprise : il est évident que, sans cette aide de départ, une grande partie de ces créateurs d'entreprises aurait abandonné l'idée de se lancer dans ce type d'expérience. Sans fond de roulement, il est clair que l'échec est assuré. Il semble que le choix de financer le chômage est préféré à l'encouragement de l'esprit d'entreprise. Il demande, par conséquent, quelles mesures vont être envisagées pour compenser la suppression de cette aide, et souhaite qu'un partenariat entre les créateurs d'entreprises soit instauré pour permettre le suivi de l'activité et une aide administrative, comptable et financière.

Texte de la réponse

L'article 136 de la loi de finances pour 1997 prévoit le recentrage du dispositif d'accompagnement de la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi, à partir du 1er janvier 1997, sur deux instruments : d'une part, une exonération temporaire de cotisations sociales pouvant être accordée aux projets dont la consistance et la viabilité auront été jugées satisfaisantes par un comité départemental ; d'autre part, une aide de l'Etat à la formation des nouveaux chefs d'entreprise, au travers de « chèques conseil » pour lesquels quarante millions de francs sont prévus sur le budget du ministère du travail et des affaires sociales. Par ailleurs, le Gouvernement a souhaité maintenir un soutien approprié pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux (allocation spécifique de solidarité, revenu minimum d'insertion), qui souhaitent créer leur activité. Ceux-ci pourront, dans certaines conditions, continuer à bénéficier pendant les six premiers mois de leur nouvelle activité du versement de leur allocation. Enfin, les mesures prises en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment celles facilitant leur accès au marché financier grâce aux concours de la nouvelle banque de développement des P.M.E., vont dans le sens du soutien à l'initiative des créateurs d'entreprise. D'une manière générale, la remise en ordre de nos finances publiques créera à terme les conditions d'une croissance saine et durable qui constitue l'un des plus forts soutiens aux entreprises et à ceux de nos concitoyens qui concrétisent un projet de création de leur emploi.

Données clés

Auteur : [M. Soulage Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47157

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 71

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1074